



CONSEIL MUNICIPAL

25 MARS 2024

Conseil Municipal du 25 mars 2024 - **18H30**
Compte rendu

Convocation : 18/03/2024

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19/02/2024
- 2- Élection d'un nouvel Adjoint en remplacement d'un Adjoint et ajustement des indemnités
- 3- Construction de la caserne des pompiers à Minihiy-Tréguier - signature de la convention de partenariat financier
- 4- Finances - Camping - Tarifs 2024 des services
- 5- Personnel - Création d'un poste d'Adjoint Technique pour les missions d'Agent polyvalent des services techniques/ASVP à visée environnementale et création d'un poste d'Agent de maîtrise principal pour les missions d'Agent technique voirie
- 6- Personnel - Modification du Tableau des Effectifs
- 7- Questions diverses
 - Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 8 avril 2024 **à 18H**

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne-Françoise PIEDALLU	X		
Gilbert RANNOU	X		
Cécile HERVÉ	X		
Grégoire CLIQUET	X		
Maryvonne LANOË	X		
Roland PATEZOUR	X		
Véronique LE CALVEZ	X		
Gérard PONGERARD	X		
Dominique LE ROUX	X		
Jean-Pierre QUESNEL	X		
Sabrina DURAND		<i>Donne pouvoir à AF PIEDALLU</i>	X
Gwenaël CLOAREC	X		
Bruno DUVAL	X		
Nathalie BOSSUYT		<i>Donne pouvoir à B. DUVAL</i>	X
Yves TESSIER	X		

Secrétaire de séance : **Maryvonne LANOË**

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19/02/2024

Madame Le Maire propose l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 février 2024.

VOTE : UNANIMITÉ

2. Élection d'un nouvel Adjoint en remplacement d'un Adjoint

Madame Le Maire explique au Conseil que Madame Maryvonne LANOE a indiqué qu'elle souhaitait poursuivre ce mandat en tant que Conseillère Municipale déléguée, et non plus en tant qu'Adjointe.

Elle propose de continuer à se charger des espaces verts.

Madame Le Maire propose au vote la nomination d'une nouvelle Adjointe **aux affaires sociales/scolaires** et présente Madame Dominique LE ROUX.

Madame Le Maire demande également s'il y a une autre candidate.

Le vote sera effectué à bulletin secret :

A/ Constitution du bureau :

Le Président du bureau est désigné : Madame Le Maire

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs au moins :

- **Roland PATEZOUR**
- **Gwénaél CLOAREC**

B/ Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote.

Il fait constater au Président qu'il n'est porteur que **d'un seul bulletin** du modèle uniforme fourni par la mairie.

Le président le constate sans **le** toucher que le conseiller municipal va déposer lui-même dans l'urne.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, est enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote :

- Les bulletins déclarés **nuls** par le bureau, en application de l'article L. 66 du code électoral, sont signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.
- Il en va de même pour les bulletins **blancs** qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins.

Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

C/ Résultats du premier tour de scrutin :

a/ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**

b/ Nombre de votants (**bulletins déposés**) : **15**

c/ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : **0**

d/ Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : **0**

e/ Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : **15**

f/ Majorité absolue :

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
- Dominique LE ROUX	15	quinze

D/ Proclamation de l'élection de l'Adjointe :

Madame LE ROUX Dominique a été proclamée Adjointe et a été immédiatement installée.

En conséquence, il y a lieu de traiter des indemnités.

Maryvonne LANOE, Dominique LE ROUX et Gilbert RANNOU se retirent de la salle pendant ce point (débat et vote).

Au niveau des indemnités, Madame Le Maire propose la modification de 3 indemnités, le montant de l'enveloppe globale restant inchangé :

- Madame Dominique LE ROUX
- Madame Maryvonne LANOE
- Monsieur Gilbert RANNOU. En tant que 1^{er} Adjoint, il est proposé une augmentation au regard des missions confiées tout en restant dans l'enveloppe globale actuelle.

Voici la nouvelle répartition proposée :

			Indemnité brute au 01/01/2024	Taux au 01/01/2024	Proposition Indemnité brute	Proposition Indemnité nette	Proposition Taux	
Piedallu	Anne-Françoise	Maire	2 121.03 €	51.60%	2 121.03 €	1 647.31 €	51.60%	
Rannou	Gilbert	1er Adjoint	733.32 €	17.84%	984.47 €	851.56 €	23.95%	augmentation
Hervé	Cécile	2ème Adjointe	733.32 €	17.84%	733.32 €	634.32 €	17.84%	
Cliquet	Grégoire	3ème Adjoint	160.72 €	3.91%	160.72 €	139.02 €	3.91%	
Lanoé	Maryvonne	4ème Adjoint	572.60 €	13.93%	160.72 €	139.02 €	3.91%	Conseillère déléguée
Patezour	Roland	Conseiller délégué	160.72 €	3.91%	160.72 €	139.02 €	3.91%	
Pongéard	Gérard	Conseiller délégué	160.72 €	3.91%	160.72 €	139.02 €	3.91%	
Dutestu	Véronique	Conseillère déléguée	160.72 €	3.91%	160.72 €	139.02 €	3.91%	
Le Roux	Dominique	Conseillère déléguée	572.60 €	13.93%	733.32 €	634.32 €	17.84%	4ème Adjointe
		Total	5 375.75 €		5 375.74 €			

Le total mensuel de l'enveloppe des indemnités des Élus reste inchangé.

VOTE : UNANIMITÉ

Retour de Maryvonne LANOE, Dominique LE ROUX et Gilbert RANNOU.

3. Construction de la caserne des pompiers à Minihy-Tréguier - signature de la convention de partenariat financier

Madame Le Maire rappelle au Conseil que 14 communes sont desservies par la caserne, pour tout ou partie de la commune.

Il est proposé à ces collectivités de répartir les dépenses de financement de la commune de Minihy-Tréguier, soit les 10% de la construction HT auxquels il convient d'ajouter les branchements aux différents réseaux, le tout au prorata de la population desservie.

Pour Plougrescant, le montant prévisionnel de la participation est de 16 118.88 €.

La commune de Minihy-Tréguier fera l'appel de fonds aux communes partenaires selon le calendrier suivant :

- 25% de la participation en 2024, soit environ 4 030 € pour Plougrescant en Dépenses d'Investissement du Budget principal
- 50% de la participation en 2025
- Le solde de la participation en 2026

La convention correspondante est mise en annexe de cette Note de synthèse.

Bruno DUVAL demande si les anciens locaux vont être vendus au profit des 14 communes et du département.

Madame Le Maire explique que celui qui est propriétaire du terrain est également propriétaire du bien. Les anciens locaux appartiennent donc à Tréguier. En fait, à l'époque, la Commune de Tréguier a dû faire un engagement financier plus important que les 13 autres communes.

Gérard PONGERARD précise que c'est le Département qui participe le plus aux travaux.

VOTE : UNANIMITÉ

4. Finances - Camping - Tarifs 2024 des services

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs 2024 du Camping ont été votés lors de la séance du 18 décembre 2023.

Il s'agit à présent de délibérer sur les tarifs des services dont voici les propositions :

	2023	2024
Croque-Monsieur	5.00 €	6.00 €
Panini		6.00 €
Smoothie		5.00 €
Gaufre nature	2.50 €	2.50 €
Gaufre pâte à tartiner ou caramel ou sucre	3.00 €	3.00 €
Gaufre Chantilly		3.50 €
Nuii	2.90 €	2.90 €
Cône Extrême	2.60 €	2.60 €
Cône Extrême cookie vanille	2.90 €	2.90 €
Cône KIT KAT	2.60 €	2.60 €
Oréo	2.90 €	2.90 €
Movenpick	2.90 €	2.90 €
Bâtonnet Lion	2.50 €	2.50 €
Nestea push up	2.00 €	2.00 €
Glace à l'eau Pirulo	2.00 €	2.00 €
Glace Smarties pop up	2.60 €	2.60 €
BOISSON BOUTEILLE eau 1Litre	1.00 €	1.00 €
Canette sans alcool	2.00 €	2.00 €
Bière	3.50 €	4.00 €
Petit-déjeuner (1/3 baguette, 1 croissant, beurre, confiture, jus d'orange, boisson chaude)	7.00 €	7.00 €
Baguette	1.15 €	1.20 €
Baguette Tradition	1.35 €	1.50 €
Pâquerette	1.35 €	1.40 €
Marguerite	1.75 €	1.80 €
Pain au chocolat	1.25 €	1.30 €
Croissant	1.15 €	1.20 €

6 crêpes	4.00 €	4.50 €
Lave-Linge	4.00 €	4.00 €
Sèche-Linge	3.50 €	3.50 €
Dosette de lessive	1.50 €	1.50 €
Café ou Thé	1.20 €	1.50 €
Papier toilette	0.75 €	1.00 €
Adaptateur prise EU prise FR	16.00 €	16.00 €

Madame Le Maire rappelle que le Budget du Camping est un budget annexe autonome.

VOTE : UNANIMITÉ

5. **Personnel - Création d'un poste d'Adjoint Technique pour les missions d'Agent polyvalent des services techniques/ASVP à visée environnementale et création d'un poste d'Agent de maîtrise principal pour les missions d'Agent technique voirie (avancement de grade)**

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement des services municipaux, et plus particulièrement celui des services techniques, il y lieu de créer 2 postes de Titulaire de la Fonction Publique Territoriale :

- 1 Adjoint Technique pour les missions d'Agent polyvalent des services techniques (Durée Hebdomadaire de Service - DHS = 4/5)/ASVP à visée environnementale (DHS = 1/5), à temps plein
- 1 Agent de maîtrise principal pour les missions d'Agent technique voirie, à temps plein.

Madame Le Maire précise que c'est un avancement de grade pour cet Agent communal, correspondant à ses droits.

VOTE : UNANIMITÉ

6. **Personnel - Modification du Tableau des Effectifs**

Madame Le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de modifier le Tableau des Effectifs de la Fonction Publique Territoriale suite à ces 2 créations de poste.

La proposition de Tableau sera projetée lors de la séance.

VOTE : UNANIMITÉ

7. **Questions diverses**

- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le **lundi 8 avril 2024 à 18H pour le vote des budgets.**

Séance levée à 19H30.